

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2006 - 7

| | | |
|----------------------|---|---------------------|
| Date : 21/09/2006 | Objet : Document d'objectifs du site « <u>GORGES DE TREVANS – MONTDENIER – MOURRE DE CHANIER</u> » (N° FR 93 01540) au titre de la Directive Habitats | Vote : unanimité |
|----------------------|---|---------------------|

Le CSRPN réuni le 21 septembre 2006, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie mesures de gestion) du site cité en objet ; présenté par l'ONF 04, opérateur du site.

La partie « diagnostic écologique et enjeux de conservation » a déjà été examinée et validée par le CSRPN du 25/09/2001.

Remarques formulées par le CSRPN sur le volet gestion :

- Tétras lyre : cette espèce fait l'objet d'un long exposé. Or elle relève de la directive Oiseaux, non concernée dans ce DOCOB. Cette espèce constituant un bon indicateur de l'évolution du milieu (landes d'altitude), il peut être pertinent de la prendre en compte mais elle devra être présentée en annexe, afin d'alléger le texte principal.
- De nombreuses erreurs de dactylographie gênent la lecture et devront être corrigées. La liste de ces erreurs sera transmise à l'opérateur.

Avis N° 2006-7 : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les membres du conseil mandatent M. BARBERO pour valider le document final avec l'appui de la DDAF pour la vérification des mesures de gestion.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé